

suivi, ceci rend très importants les services permettant, sur base volontaire, de faire la transition entre les services de l'aide à la jeunesse et les services d'aide pour les adultes.

C'est pourquoi, j'attache autant d'importance à permettre aux structures de l'aide à la jeunesse qui œuvrent dans le cadre de la prévention et sur base volontaire (les services AMO) de poursuivre leur travail d'accompagnement des jeunes au-delà de 18 ans.

Il s'agit là d'un outil majeur pour lutter contre ce fléau que représentent la pauvreté des 18- 25 ans et le « sans-abrisme » de cette catégorie de la population.

Dans l'état des chiffres actuellement disponibles, il apparaît que les suivis dans le cadre d'une prise d'autonomie jusque 18 ans concernent moins de 2 % des jeunes pris en charge par l'aide à la jeunesse.

Ce pourcentage est stable d'année en année : 552 jeunes ont fait l'objet de ce type de prise en charge en 2014, 693 jeunes en 2015 et 707 jeunes selon une estimation réalisée pour l'année 2016 (les chiffres de l'année 2016 n'étant pas encore définitivement stabilisés).

Parmi les jeunes poursuivis du chef d'un fait qualifié infraction, 3 % sont suivis dans le cadre d'une préparation à l'autonomie (environ 75 par an). Ce pourcentage est également stable d'année en année.

2 % des journées de prises en charge par les services agréés par l'aide à la jeunesse sont eux consacrés à des suivis en autonomie.

Ce qui, pour les interventions financières équivalentes au R.I.S., représente environ 4,5 millions d'euros par an auxquels doivent être additionnés les frais de personnel éducatif si l'on veut obtenir le coût réel total.

Nous ne connaissons pas la réalité flamande et pour ce faire je vous renvoie au ministre compétent pour le « bien être » Jo Vandeurzen.

Enfin, selon mon administration, il n'y aurait aucune étude significative sur le sujet en Fédération Wallonie-Bruxelles même s'il semblerait que des mémoires d'étudiants universitaires pourraient porter sur le sujet mais n'ont pas été répertoriés.

#### 4.2 Question n°317, de Mme Warzée-Caverenne du 20 février 2017 : Trophée Commune Sportive

Créé en 1997, le Trophée Commune Sportive est devenu au fil des ans un événement sportif incontournable en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce dernier a pour objectif de sensibiliser le plus grand nombre aux bienfaits d'une pratique sportive régulière par le biais de joutes inter-communes

sans équivalent en Belgique.

En Septembre dernier, le Trophée Commune Sportive fêtait ses 20 ans, pour l'occasion, la ville d'Andenne a accueilli les épreuves officielles et le programme d'animation sportives de la journée. Cette 20ème édition permettait à toutes les villes et communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles de prouver leur niveau de sportivité en prenant part soit au « Trophée compétition » ou au « Trophée participation » soit aux deux événements.

Le « Trophée compétition » se basait sur les résultats des sportifs communaux aux 8 épreuves compétitives organisées à Andenne. Parmi ces 8 épreuves, 7 étaient réservées aux sportifs des équipes communales, à savoir : Jogging, natation, vélo tout terrain, mini-football, pétanque, badminton et tennis de table. La dernière activité, quant à elle, était réservée à l'Echevin des sports et consistait en une épreuve de tir à l'arc. A l'issue de chacune des épreuves compétitives, le premier classé obtenait 200 points et les suivants un nombre de points dégressifs par 5 unités (195 au 2e, 190 au 3e, 185 au 4e, etc.). Notons qu'un bonus de 100 points était octroyé à chaque commune représentée dans les 8 compétitions officielles.

Concernant le deuxième trophée, le « Trophée participation », ce dernier se basait sur la participation de la population aux activités organisées au sein de chaque commune. De fait, chaque commune participante était invitée à faire accompagner son équipe de compétition par un maximum de concitoyens. Pour ce faire, ces derniers pouvaient apporter des points à leur commune en participant aux activités organisées à leur intention. En effet, chaque habitant ayant participé à l'une des activités sportives proposées rapportait un point, avec un maximum de 200 points.

Monsieur le Ministre peut-il nous faire le bilan de ce Trophée Commune Sportive 2016 ? Qu'en est-il de l'évolution de la participation des communes depuis la création de ce trophée sportif en 1993 ? Enfin, ce dernier sera-t-il maintenu pour une édition 2017 ? Dans le cas contraire, l'Administration générale du Sport (ADEPS) du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles envisage-t-elle de remplacer ce Trophée Commune Sportive par un autre événement ?

*Réponse :* La 20e édition du Trophée Commune Sportive (TCS) s'est tenue le 24 septembre 2016 à ANDENNE. 67 communes y étaient inscrites.

Sur un site exceptionnel, elle a rassemblé, sous un soleil radieux, 63 communes car 4 désistements ont été à déplorer. La répartition géographique des communes participantes a été la suivante : Bruxelles : 1, Brabant Wallon : 7, Hainaut : 16, Liège : 13, Luxembourg : 10, Namur : 16.

Environ 25.500 participants ont été comptabilisés, soit +/- 3500 sur le site d'Andenne le jour de

l'événement et 22.000 participants sur l'ensemble des communes organisant un programme d'activités locales (PAL).

Le TCS a connu une participation en évolution constante depuis sa création en 1997. Une très nette augmentation de la participation a été observée de 2006 à 2012. Durant cette période, les communes candidates qui n'avaient pas été retenues faute de place étaient inscrites sur une liste d'attente. A l'époque, cette liste était composée

d'une dizaine voire même parfois d'une vingtaine de communes qui pouvaient donc être repêchées en cas de désistement.

A partir de 2014, on a assisté à une chute des inscriptions due notamment à l'éloignement des villes organisatrices à laquelle s'est ajoutée une très importante augmentation des désistements qui n'ont plus pu être remplacés puisqu'il n'y avait plus de liste d'attente faute de candidats.

TCS 1997	Sart-Tilman	50 communes participantes
TCS 1998	Sart-Tilman	64 communes participantes
TCS 1999	LLN	72 communes participantes
TCS 2000	LLN	65 communes participantes
TCS 2001	Sart-Tilman	77 communes participantes
TCS 2002	Sart-Tilman	72 communes participantes
TCS 2003	Sart-Tilman	72 communes participantes
TCS 2004	LLN	80 communes participantes
TCS 2005	LLN	77 communes participantes
TCS 2006	Bruxelles	90 communes participantes
TCS 2007	Blanc Gravier	88 communes participantes
TCS 2008	Marche en Famenne	96 communes participantes
TCS 2009	La Louvière	91 communes participantes
TCS 2010	Woluwé-St-Lambert	87 communes participantes
TCS 2011	Wanze	89 communes participantes
TCS 2012	LLN	89 communes participantes
TCS 2013	Namur	89 communes participantes
TCS 2014	Arlon	72 communes participantes
TCS 2015	Mouscron	50 communes participantes
TCS 2016	Andenne	63 communes participantes

\* \*

A l'issue de cette 20ème édition, mon Administration a estimé opportun de mener une réflexion sur l'organisation de cet événement. Celle-ci visait :

- à s'interroger sur l'atteinte des objectifs prioritaires ;
- à orienter une prise de décision : pérenniser, reconduire sous une autre forme ou voire même supprimer l'évènement.

Afin d'éclairer cette réflexion, l'ADEPS a organisé un sondage entre le 27 octobre et le 15 novembre derniers auprès de l'ensemble des communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'elles aient ou non déjà participé à cet événement.

Sur les 281 communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 117 communes ont répondu au sondage, soit un taux de participation de 41,6%, ce qui est un résultat assez remarquable vu le délai de réponse relativement court (19 jours).

Sur les 117 répondants, 75,2 % avaient déjà participé à au moins une édition du TCS.

L'éclairage des 24,8 % restants est intéressant lorsqu'ils expliquent pourquoi ils n'y ont jamais participé :

- la méconnaissance de l'existence de l'évènement ;
- la date en concurrence avec l'activité des clubs (et surtout le samedi) ;
- le manque de moyens humains dans le service communal des sports ;
- une densité de population sportive trop faible due à la petite taille de la commune ;
- l'absence de variété suffisante de sportifs dans les épreuves proposées, ...

Autant d'arguments percutants venus alimenter la réflexion.

Les deux points positifs majeurs du TCS motivant le choix des communes à y participer sont :

- la bonne organisation et l'ambiance de la journée : 79,5 % ;

- l'opportunité de rencontrer les autres communes : 64,8 %.

Selon l'expérience vécue par les communes répondantes, le top 4 des points négatifs du TCS serait le suivant :

- Il coïncide avec d'autres événements (Fêtes de Wallonie, 27 septembre, semaine de la mobilité, championnats sportifs...) : 54,5 %
- Le manque d'équipe sportive communale entraînée : 43,2 %
- Les contraintes liées à l'organisation de l'événement : 27,3 %
- Le coût des frais pour l'équipe sportive communale et les accompagnants (transport, restauration sur place, etc.) : 22,7 %.

Notons surtout que :

- 73,9 % des communes affirment que leur participation au TCS n'a pas d'impact au niveau de l'affiliation des citoyens dans les clubs sportifs communaux et
- 21,6 % ignorent même complètement l'impact que cela peut avoir.
- 53,4 % des communes estiment que leur participation au TCS n'apporte pas de plus-value au niveau du développement de leur politique sportive communale.

Les explications suivantes sont notamment données :

- l'événement se veut purement amical et festif,
- les citoyens motivés pour participer sont ceux qui appartiennent déjà au tissu sportif développé et actif dans la commune,
- la plupart des événements sportifs organisés dans la commune rencontrent beaucoup plus de succès et ont davantage d'impact, ...

L'objectif premier du TCS est de promouvoir la dynamique sportive au niveau communal. Or, sur les 111 communes connaissant l'événement, 51,3 % estiment que son organisation actuelle ne permet pas de rencontrer cet objectif.

Enfin, à la question de savoir si les communes répondantes souhaitent poursuivre ou intégrer la dynamique du TCS sous sa forme actuelle ou sous une forme adaptée :

- 18,8 % des communes ne souhaitent pas poursuivre ou intégrer la dynamique,

- 35 % (mais cela ne représente qu'un total de 41 communes pour toute la Fédération Wallonie-Bruxelles) sont prêtes à poursuivre leur participation,

- 46,2 % préconisent une adaptation de la forme de l'événement.

A la lumière des résultats du sondage qui montrent que l'objectif premier du Trophée des Communes Sportives n'est plus rencontré, j'ai demandé à l'Adeps d'analyser la situation afin de me produire de nouvelles actions dédiées au sport pour tous.

Ces nouvelles actions sont en pleine élaboration et devraient trouver une première concrétisation lors de la semaine européenne du Sport en septembre 2017.

#### 4.3 Question n°330, de Mme Bertieaux du 15 mars 2017 : ASBL sous enquête à Bruxelles

La presse francophone a récemment relayé une information des journaux néerlandophones « De Standaard » et « Het Nieuwsblad » selon laquelle le parquet général aurait ouvert une enquête sur 142 ASBL de la zone de police Bruxelles ouest sur les 3333 ASBL contrôlées. 102 ASBL auraient été épinglées à Molenbeek. L'information a été confirmée par la police.

Les enquêteurs ont notamment remarqué que de nombreuses ASBL, hébergées à Molenbeek, enregistrent des administrateurs domiciliés ailleurs. Les enquêteurs se demandent si ce n'était pas pour bénéficier de subsides.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous m'indiquer si, dans le cadre de vos compétences, une des 142 ASBL sous enquête a demandé un subside ? Si oui, quelle suite a été réservée à cette demande ? Avez-vous été sollicité par la justice ou la police pour aider à cette enquête ?

*Réponse :* Je n'ai eu aucun contact avec des services de police ou judiciaire en rapport avec cette action.

En revanche, j'ai adressé un courrier au Ministre de l'Intérieur pour attirer son attention sur le fait que les ASBL agréées par l'administration de l'Aide à la Jeunesse faisaient déjà l'objet d'un suivi administratif et comptable et qu'il aurait peut-être été opportun qu'un contact préliminaire soit établi avec l'administration de tutelle.

Je n'ai pas reçu de réponse à ce courrier.

#### 4.4 Question n°340, de M. Knaepen du 24 mars 2017 : Subsides de sponsoring

L'un des rôles de la Fédération Wallonie-Bruxelles est assurément de mettre en avant et